

ARRETE DU MAIRE N° 2026/0056
Portant prolongation de fermeture de l'école primaire

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le

ID : 080-218006740-20260624-SAUFLIEU202641-AR

S²LO

Le Maire de la commune de SAINT-SAUFLIEU ;

Vu les articles L 2542-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 521-3 du code de l'éducation ;

Considérant la prolongation de l'épisode actuel exceptionnel de forte canicule, de vigilance rouge et les pics de température annoncés pour le vendredi 26 juin 2026 ;

Considérant que les locaux scolaires ne sont pas adaptés pour préserver la fraîcheur et maintenir une température acceptable dans les salles de classes ;

Considérant que dans ces conditions, il s'avère nécessaire de veiller à la santé des élèves et à titre de sécurité, de maintenir la fermeture de l'école primaire de SAINT-SAUFLIEU ;

ARRETE

Article 1 : Au regard des températures annoncées pour les jours à venir, l'école primaire de la commune de Saint-Sauflieu restera fermée le vendredi 26 juin 2026 toute la journée. Il en sera de même pour l'accueil périscolaire.

Article 2 : L'arrêté de fermeture temporaire sera annoncé dès ce mercredi 24 juin 2026 et entrera en vigueur dès le vendredi 26 juin à 7h30.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le préfet de la Somme,
- Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale,
- Madame l'inspectrice d'académie Amiens 5,
- Monsieur le Directeur de l'école primaire,

Saint-Sauflieu, le 24 juin 2026.

Le Maire,
Magali CONTANT

